

# Note d'unité

## MRB - Contrôle de Gestion

Décision du 5 octobre 2019

---

**Décision n° MRB 2019-067 du 5 octobre 2019  
portant délégation de signature du responsable par intérim de l'unité spécialisée  
Contrôle de Gestion [CG] à des agents de l'unité**

---

**Le responsable par intérim de l'unité spécialisée Contrôle de Gestion [CG],**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-49 (Note générale) consentie le 1er octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0533 consentie le 1er octobre 2019 au responsable par intérim de l'unité spécialisée Contrôle de Gestion [CG] par le directeur du département MRB ;

**Décide :**

**Article 1er**

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Sandrine BONDEUX, contrôleur de gestion responsable du processus exploitation MRB, ou à
- Anne GOASDOUE, contrôleur de gestion responsable du processus investissement BUS et MRB,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité spécialisée CG et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



---

## Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 5 octobre 2019

Jean-Luc MENARD

Responsable de l'unité spécialisée CG